

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 640

18 avril 2007

### SOMMAIRE

<b>Alike' Group International S.A.</b> .....	<b>30712</b>	<b>HIP Investments S.à.r.l.</b> .....	<b>30715</b>
<b>Amorim Investments II S.A.</b> .....	<b>30719</b>	<b>HIP S.à r.l.</b> .....	<b>30715</b>
<b>Artmarkt Holding S.A.</b> .....	<b>30696</b>	<b>Isis Shipping S.A.</b> .....	<b>30716</b>
<b>Atos Origin Luxembourg PSF S.A.</b> .....	<b>30676</b>	<b>Jasmin Investments S.A.</b> .....	<b>30720</b>
<b>Avisan Sàrl</b> .....	<b>30677</b>	<b>JPMorgan European Property Holding Lu-</b>	
<b>Babcock &amp; Brown European Investments</b>		<b>xembourg 2 S. à r.l.</b> .....	<b>30688</b>
<b>4, S.à r.l.</b> .....	<b>30683</b>	<b>Leisure Investment Company S.à.r.l.</b> .....	<b>30711</b>
<b>Babcock &amp; Brown European Retail Fund 4,</b>		<b>Marc Dieschbourg, Architectes S.A.</b> .....	<b>30695</b>
<b>S.à r.l.</b> .....	<b>30683</b>	<b>Marucia Invest S.A.</b> .....	<b>30712</b>
<b>BBA Luxembourg Finance S.à r.l.</b> .....	<b>30715</b>	<b>M.D.S. S.A.</b> .....	<b>30716</b>
<b>BBA Luxembourg Investments S.à r.l.</b> ...	<b>30716</b>	<b>Meigerhorn Grutzepark S.à r.l.</b> .....	<b>30713</b>
<b>Blue Dime Holding S.A.</b> .....	<b>30714</b>	<b>Meigerhorn Properties S.à r.l.</b> .....	<b>30714</b>
<b>Bogen Holding S.A.</b> .....	<b>30718</b>	<b>Northridge S.à r.l.</b> .....	<b>30713</b>
<b>Centerra Luxembourg S.à.r.l.</b> .....	<b>30716</b>	<b>Phoenix III Mixed U</b> .....	<b>30710</b>
<b>CEP II Top Luxco</b> .....	<b>30674</b>	<b>Phoenix III Mixed V</b> .....	<b>30712</b>
<b>Co-Derco S.A.</b> .....	<b>30693</b>	<b>Pinnacle Prime 1</b> .....	<b>30680</b>
<b>Commercial Investment Cadiz S.à.r.l.</b> ...	<b>30719</b>	<b>Pinnacle Prime 2</b> .....	<b>30683</b>
<b>Decize Investments S.A.</b> .....	<b>30694</b>	<b>Private Equity Selection International (PE-</b>	
<b>Dimensions 3 Holding S.A.</b> .....	<b>30695</b>	<b>SI) 1 S.A.</b> .....	<b>30711</b>
<b>Dimensions 3 Soparfi S.A.</b> .....	<b>30695</b>	<b>Property Trust Kraichtal, S.à r.l.</b> .....	<b>30711</b>
<b>DIMEX Holding SA</b> .....	<b>30716</b>	<b>Roltan S.à r.l.</b> .....	<b>30678</b>
<b>Drayton S.A.</b> .....	<b>30685</b>	<b>S5 Luxembourg S.C.A.</b> .....	<b>30714</b>
<b>Duronet S.A.</b> .....	<b>30710</b>	<b>Sarine Holding S.A.</b> .....	<b>30696</b>
<b>Eden Real Estate Development A.G.</b> .....	<b>30714</b>	<b>Setanta Sports S.à r.l.</b> .....	<b>30717</b>
<b>Ellada A.G.</b> .....	<b>30712</b>	<b>Sping Sàrl</b> .....	<b>30711</b>
<b>Epargne MBS Plus</b> .....	<b>30715</b>	<b>Stella Atlux S.A.</b> .....	<b>30712</b>
<b>FIA Swiss Holdings Limited</b> .....	<b>30697</b>	<b>T.D.L. S.A.</b> .....	<b>30719</b>
<b>Fi Reinsurance S.A.</b> .....	<b>30713</b>	<b>Tisa S.à r.l.</b> .....	<b>30717</b>
<b>FoamCo 2</b> .....	<b>30690</b>	<b>Tlux Two SA</b> .....	<b>30686</b>
<b>Gold Broker Holding S.A.</b> .....	<b>30717</b>	<b>Valparo</b> .....	<b>30713</b>
<b>Hammersmith S.à r.l.</b> .....	<b>30716</b>		

**CEP II Top Luxco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.018.

In the year two thousand and five, on the twelfth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

CARLYLE EUROPE PARTNERS II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, with its general partner's principal place of business at 1001 Pennsylvania Avenue, Washington, D.C., USA, registered under number LP8460, represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 9 December 2005, attached hereto («CEP II»).

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting as the sole partner of CEP II TOP LUXCO, a société à responsabilité limitée, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 September 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of 23 October 2003 under number 1102, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 96,018.

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of eighteen thousand three hundred seventy-five euro (EUR 18,375.-) up to nineteen thousand two hundred euro (EUR 19,200.-) through the creation of thirty-three (33) new ordinary Class A shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

*Subscription and Payment*

The thirty-three (33) new ordinary Class A shares of the Company have been subscribed by CEP II, represented by Saskia Konsbruck, by virtue of a proxy dated 9 December 2005, attached hereto, fully paid up by compensation with a debt of the Company existing in favour of CEP II, having a value of at least eight hundred twenty-five euro (EUR 825.-).

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its amount of nineteen thousand two hundred euro (EUR 19,200.-) up to six hundred forty-four thousand three hundred twenty-five euro (EUR 644,325.-) through the conversion of twenty-one thousand two hundred ninety (21,290) Series C MCPECs and three thousand seven hundred fifteen (3,715) Series D MCPECs into twenty-one thousand two hundred ninety (21,290) new Class C ordinary shares and three thousand seven hundred fifteen (3,715) new ordinary Class D shares respectively of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

*Subscription and Payment*

The twenty-one thousand two hundred ninety (21,290) new Class C ordinary shares and three thousand seven hundred fifteen (3,715) new Class D ordinary shares of the Company have been subscribed by CEP II, represented by Saskia Konsbruck, by virtue of a proxy dated 9 December 2005, attached hereto, fully paid up by a contribution in kind by way of conversion of (i) twenty-one thousand two hundred ninety (21,290) Series C MCPECs representing a nominal amount of five hundred thirty-two thousand two hundred fifty euro (EUR 532,250.-) and (ii) three thousand seven hundred fifteen (3,715) Series D MCPECs representing a nominal amount of ninety-two thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 92,875.-).

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to reduce the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of six hundred forty-four thousand three hundred twenty-five euro (EUR 644,325.-) down to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) through redemption and subsequent cancellation of (i) twenty-one thousand five hundred eighteen (21,518) Class C ordinary shares and (ii) three thousand seven hundred fifty-five (3,755) Class D ordinary shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The cancellation of the Class C ordinary shares shall be made by payment to CEP II of four million thirty-eight thousand eight hundred forty-two euro and eighty cents (EUR 4,038,842.80) and the cancellation of the Class D ordinary shares shall be made by payment to CEP II of one million four hundred ninety-seven thousand one hundred eighty-eight euros and fifty-four cents (EUR 1,497,188.54), i.e. a total amount of five million five hundred thirty-six thousand thirty-one euro and thirty-four cents (EUR 5,536,031.34) to CEP II.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

«The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by thirty three (33) Class A ordinary shares, four hundred forty-eight (448) Class B ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, ten (10) Class E ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and nine (9) Class F ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at ten thousand euros.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

CARLYLE EUROPE PARTNERS II L.P., un limited partnership existant sous les lois d'Angleterre, dont le general partner a son siège social à 1001 Pennsylvania Avenue, Washington, D.C., USA, inscrite sous le numéro LP8460, représenté par Saskia Konsbruck, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 9 décembre 2005, annexée ci-après («CEP II»).

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agit en tant qu'associé unique de la société à responsabilité limitée CEP II TOP LUXCO, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire soussigné en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations du 23 octobre 2003 sous le numéro 1102, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.018.

La comparante, agissant en sa qualité pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société de son montant actuel de dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 18.375,-) à dix-neuf mille deux cents euros (EUR 19.200,-) par création de trente-trois (33) parts sociales nouvelles de Catégorie A de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Souscription et libération*

Les trente-trois (33) parts sociales nouvelles de Catégorie A de la Société ont été souscrites par CEP II représentée par Saskia Konsbruck, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 9 décembre 2005, annexée ci-après, payée entièrement par compensation avec une dette de la Société envers CEP II, ayant une valeur d'au moins huit cent vingt-cinq euros (EUR 825,-).

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant de dix-neuf mille deux cents euros (EUR 19.200,-) à six cent quarante-quatre mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 644.325,-) par conversion de vingt et un mille deux cent quatre-vingt-dix (21.290) MCPECs de Catégorie C et trois mille sept cent quinze (3.715) MCPECs de Catégorie D en vingt et un mille deux cent quatre-vingt-dix (21.290) parts sociales nouvelles de Catégorie C et trois mille sept cent quinze (3.715) parts sociales nouvelles de Catégorie D de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Souscription et libération*

Les vingt et un mille deux cent quatre-vingt-dix (21.290) parts sociales nouvelles de Catégorie C et les trois mille sept cent quinze (3.715) parts sociales nouvelles de Catégorie D de la Société ont été souscrites par CEP II représentée par Saskia Konsbruck, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 9 décembre 2005, annexée ci-après, payée entièrement par un apport en nature par conversion de (i) vingt et un mille deux cent quatre-vingt-dix (21.290) MCPECs de Catégorie C d'un montant de cinq cent trente-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 532.250,-) et (ii) trois mille sept cent quinze (3.715) MCPECs de Catégorie D d'un montant de quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 92.875,-).

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de six cent quarante-quatre mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 644.325,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par rachat et annulation subséquente de (i) vingt et un mille cinq cent dix-huit (21.518) parts sociales de Catégorie C et (ii) trois mille sept cent cinquante-cinq (3.755) parts sociales de Catégorie D ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'annulation des parts sociales de Catégorie C sera faite par paiement de quatre millions trente-huit mille huit cent quarante-deux euros et quatre-vingt cents (EUR 4.038.842,80) à CEP II et l'annulation des parts sociales de Catégorie D sera faite par paiement de un million quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingt-huit euros et cinquante-quatre cents (EUR 1.497.188,54) à CEP II.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui sera lui comme suit:

«Le capital est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par trente-trois (33) parts sociales ordinaires de Catégorie A, quatre cent quarante-huit (448) parts sociales ordinaires de Catégorie B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dix (10) parts sociales ordinaires de Catégorie E d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et neuf (9) parts sociales ordinaires de Catégorie F d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ dix mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 26, case 8. — Reçu 5.330,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007029914/211/143.

(070024366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

**Atos Origin Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 37.048.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société prises le 8 février 2007*

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société en date du 8 février 2007 que Monsieur Ludo Joannes Van den Kerckhove a été nommé en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Monsieur Ludo Joannes Van den Kerckhove, né le 17 mars 1958 à Anvers, en Belgique, réside actuellement à Wijn-gaardberg 52, 2170 Merksem en Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

ATOS ORIGIN LUXEMBOURG PSF S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007030089/5499/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

**Avisan Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 85.129.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le onze décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 décembre 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

3.- ALTO PARK PROPERTIES S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 décembre 2006, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LIMITED et Monsieur Patrick Meunier, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée AVISAN SARL, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 558 du 10 avril 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 709 du 8 mai 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 85.129, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LIMITED, prénommée, déclare céder et transporter par les présentes à la société ALTO PARK PROPERTIES S.A., représentée comme dit et acceptant par son représentant prénommé, les cent vingt-quatre (124) parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée AVISAN SARL, prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), que la cédante reconnaît avoir reçu de la cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

3. Monsieur Patrick Meunier, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes à la société ALTO PARK PROPERTIES S.A., représentée comme dit et acceptant par son représentant prénommé, la part sociale qu'il détient dans la société à responsabilité limitée AVISAN SARL, prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de cent euros (EUR 100,-), que le cédant reconnaît avoir reçu de la cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

4. La cessionnaire est propriétaire à compter de ce jour des parts lui cédées et elle a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à partir de ce jour.

La cessionnaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

5. Tous les associés déclarent expressément accepter les cessions de parts qui précèdent.

6. Monsieur Patrick Meunier, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter les cessions de parts qui précèdent au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

7. La société ALTO PARK PROPERTIES S.A., prénommée, est dès lors seule associée de la société.

8. Ensuite, l'associée unique, représentée comme dit, déclare procéder à la dissolution de la société à partir de ce jour.

9. A la même date la liquidation a eu lieu.

10. Par conséquent, la société à responsabilité limitée AVISAN SARL a cessé d'exister à partir de cette date.

11. L'associée unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

12. Les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

13. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 156S, fol. 60, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007029928/227/65.

(070024521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

### **Roltan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.245.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den sechszwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Dame Tanja Kuntscher, Hausfrau, geboren am 15. November 1974 in Kirchen/Sieg (Deutschland) wohnhaft in D-50674 Köln, Triererstrasse, 47.

Welche Komparentin erklärt zwischen sich und allen denjenigen welche im Nachhinein Anteilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

#### **Titel I.- Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung trägt die Bezeichnung ROLTAN S.à r.l.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist das Handels- und Provisionsgeschäft mit Gütern jeglicher Art, Immobilien und militärische Ausrüstungen ausgenommen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammen hängen, für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

#### **Titel II.- Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist aufgeteilt in hundert (100) Anteile von je hundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR) alle Frau Tanja Kuntscher zugeteilt.

Die Geschäftsanteile wurden integral gezeichnet und eingezahlt durch die Gesellschafter, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile zwischen ihnen frei übertragbar. Sie sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Das Abtreten von Geschäftsanteilen unter Lebenden sowie die Übertragung im Todesfall an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der übrigen Gesellschafter, welche vorkaufsberechtigt sind.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.



### **Titel III.- Verwaltung und Vertretung**

**Art. 9.** Die Beschlüsse werden durch die Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10 August 1915, so wie abgeändert ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechts-wirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechts-mässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Ge-sellschaft sein müssen.

Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen, welche ebenfalls die Dauer und die Befugnisse der Mandate des oder der Geschäftsführer bestimmen.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben der oder die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 11.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausfüh-rung ihres Mandates verantwortlich.

### **Titel IV.- Geschäftsjahr, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinnes**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jah-resabschluss in Form einer Bilanz, nebst Gewinn- und Verlustrechnung, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;
- Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 14.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit der Gesellschafter oder eines Gesell-schafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschaftern können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

### **Titel V.- Auflösung und Liquidation**

**Art. 15.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere, von den Gesellschaftern oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der oder die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

### **Titel VI.- Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 16.** Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, gilt das Gesetz über die Handelsgesellschaften wie abgeändert.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31 Dezember 2007.

#### *Kosten*

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein mögen, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf 1.000,- EUR abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Anteilinhaber, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer wird Dame Tanja Kuntscher, vorgeannt, ernannt.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig vertreten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers, Selbstkontrahierung einbegriffen.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Kuntscher, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, vol. 157CS, fol. 61, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 2. Februar 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007029881/206/112.

(070024116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

**Pinnacle Prime 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 42.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.040.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of December.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.380, in its capacity as sole shareholder of PINNACLE PRIME 1, a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.040 (the Company), as such here represented by M<sup>e</sup> Alexandra von Neuhoff von der Ley, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 21st, 2006 in New York (USA).

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder);

II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

III. the agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by twenty thousand euro (EUR 20,000.-) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to one thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-), by way of issuance of eight hundred (800) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each; intervention of subscriber - subscription of the share capital increase of the Company;

2. change of the functional currency of the Company from euro (EUR) to United States Dollars (USD) and conversion of the amount of the share capital of the Company into an amount expressed in United States Dollars (USD);

3. amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the resolutions to be adopted under agenda items 1 and 2.



IV. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to one thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-), by way of issuance of eight hundred (800) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

*Intervention of Subscriber*

The newly issued shares are subscribed as follows:

The Sole Shareholder declares to subscribe for eight hundred (800) newly issued shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to twenty thousand euro (EUR 20,000.-), evidence of which has been given to the undersigned notary by the production of a blocking certificate.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the functional currency of the Company from euro (EUR) to United States Dollars (USD) as from the date of incorporation of the Company i.e. June 7, 2006 retroactively.

The Sole Shareholder further resolves to convert the amount of the share capital of the Company into an amount expressed in United States Dollars (USD). For rounding purposes, the subscribed share capital shall be set at forty-two thousand United States Dollars (USD) (USD 42,000.-), the exchange rate being the official rate of the EUROPEAN CENTRAL BANK as of December 21, 2006 (i.e. EUR 1.- = USD 1.32094) with any conversion excess being allocated to a reserve account of the Company.

*Third resolution*

Subsequently, the Sole Shareholder resolves to amend the first phrase of article 6 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

« **Art 6. first paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at forty-two thousand United States Dollars (USD 42,000.-) represented by four hundred and twenty (420) shares in registered form with a par value of hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately eight hundred euro (EUR 800.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.380, en sa qualité d'associé unique de PINNACLE PRIME 1, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.040 (la Société), ici représentée par M<sup>e</sup> Alexandra von Neuhoff von der Ley, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2006 à New York (EU).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

II. le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

III. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt mille euro (EUR 20.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, à trente-deux mille cinq cent euro (EUR 32.500,-) par l'émission de huit cent (800) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune; intervention du souscripteur - souscription à l'augmentation du capital social de la Société;

2. changement de la devise de la Société de l'euro (EUR) vers le dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD) et conversion du montant du capital social de la Société dans un montant exprimé en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD);

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées aux points 1 et 2 de l'ordre du jour;

IV. l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt mille euro (EUR 20.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, à trente-deux mille cinq cent euro (EUR 32.500,-) par l'émission de huit cent (800) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

*Intervention du Souscripteur*

Les parts sociales nouvellement émises sont souscrites de la manière suivante:

L'Associé Unique déclare souscrire à huit cent (800) parts sociales nouvellement émises, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) et les libérer intégralement par un apport en numéraire s'élevant vingt mille euro (EUR 20.000,-), preuve de cela a été donné au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la devise de la Société de l'euro (EUR) vers le dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD) à partir de la date de constitution de la Société, c'est-à-dire rétroactivement au 7 juin 2006.

L'Associé Unique décide également de convertir le montant du capital social de la Société dans un montant exprimé en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD). Aux fins d'arrondis, le capital social souscrit sera fixé à quarante-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 42.000,-), le taux de change étant le taux officiel de la BANQUE CENTRAL EUROPEENNE à la date du 21 décembre 2006 (c'est à dire EUR 1,- = USD 1,32094) avec les éventuels excès de conversion alloué un compte de réserve de la Société.

*Troisième résolution*

En conséquence de cela, l'Associé Unique décide de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art 6. alinéa 1<sup>er</sup>**. Le capital social est fixé à quarante-deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 42.000,-), représenté par quatre cent vingt (420) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, est estimé à environ huit cents euro (EUR 800,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande de la partie comparante, le présent acte en langue anglaise, est suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, ladite partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. von Neuhoff von der Ley, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 décembre 2006, vol. 471, fol. 50, case 11. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007029931/5770/140.

(070024705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

**Babcock & Brown European Retail Fund 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Babcock & Brown European Investments 4, S.à r.l.).

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 118.399.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 33 du 11 janvier 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007030984/230/13.

(070025931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

**Pinnacle Prime 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 29.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.032.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of December.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PINNACLE PRIME 1, a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Luxembourg, on June 7, 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.040, in its capacity as sole shareholder of PINNACLE PRIME 2, a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Luxembourg, on June 7, 2006 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.032 (the Company), as such here represented by M<sup>e</sup> Alexandra von Neuhoff von der Ley, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 21st, 2006 in Luxembourg.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. PINNACLE PRIME 1 S.à r.l. is the sole shareholder of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by ten thousand euro (EUR 10,000.-) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-), by way of issuance of four hundred (400) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each; intervention of subscriber-subscription of the share capital increase of the Company;

2. change of the functional currency of the Company from euro (EUR) to United States Dollars (USD) and conversion of the amount of the share capital of the Company into an amount expressed in United States Dollars (USD);

3. amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the resolutions to be adopted under agenda items 1 and 2.

IV. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) in order to bring the share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-), by way of issuance of four hundred (400) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

### *Intervention of Subscriber*

The newly issued shares are subscribed as follows:

The Sole Shareholder declares to subscribe for four hundred (400) newly issued shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to ten thousand euro (EUR 10,000.-), evidence of which has been given to the undersigned notary by the production of a blocking certificate.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the functional currency of the Company from euro (EUR) to United States Dollars (USD) as from the date of incorporation of the Company i.e. June 7, 2006 retroactively.

The Sole Shareholder further resolves to convert the amount of the share capital of the Company into an amount expressed in United States Dollars (USD). For rounding purposes, the subscribed share capital shall be set at twenty-nine thousand United States Dollars (USD 29,000.-), the exchange rate being the official rate of the EUROPEAN CENTRAL BANK as of December 21, 2006 (i.e. EUR 1.- = USD 1.32094) with any conversion excess being allocated to a reserve account of the Company.

### *Third resolution*

Subsequently, the Sole Shareholder resolves to amend the first phrase of article 6 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

« **Art. 6. first paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-nine thousand United States Dollars (USD 29,000.-) represented by two hundred and ninety (290) shares in registered form with a par value of hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately eight hundred euro (EUR 800.-).

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PINNACLE PRIME 1, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, du 7 juin 2006, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.040, en sa qualité d'associé unique de PINNACLE PRIME 2, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, du 7 juin 2006, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.032 (la Société), ici représenté par M<sup>e</sup> Alexandra von Neuhoff von der Ley, Avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2006 à Luembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. PINNACLE PRIME 1, S.à r.l. est l'associé unique de la Société (L'Associé Unique);

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacun;

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille euro (EUR 10.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, à vingt-deux mille cinq cents euro (EUR 22.500,-) par l'émission de quatre cents (400) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune; intervention du souscripteur - souscription à l'augmentation du capital social de la Société;

2. changement de la devise de la Société de l'euro (EUR) vers le dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD) et conversion du montant du capital social de la Société dans un montant exprimé en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD);

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées aux points 1 et 2 de l'ordre du jour;

IV. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille euro (EUR 10.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, à vingt-deux mille cinq cents euro (EUR 22.500,-) par l'émission de quatre cents (400) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

*Intervention du Souscripteur*

Les parts sociales nouvellement émises sont souscrites de la manière suivante:

L'Associé Unique déclare souscrire à quatre cents (400) parts sociales nouvellement émises, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) et les libérer intégralement par un apport en numéraire s'élevant dix mille euro (EUR 10.000,-), preuve de cela a été donné au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la devise de la Société de l'euro (EUR) vers le dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD) à partir de la date de constitution de la Société, c'est-à-dire rétroactivement au 7 juin 2006.

L'Associé Unique décide également de convertir le montant du capital social de la Société dans un montant exprimé en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD). Aux fins d'arrondis, le capital social souscrit sera fixé à vingt-neuf mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 29.000,-), le taux de change étant le taux officiel de la BANQUE CENTRAL EUROPEENNE à la date du 21 décembre 2006 (c'est à dire EUR 1,- = USD 1,32094) avec les éventuels excès de conversion alloué un compte de réserve de la Société.

*Troisième résolution*

En conséquence de cela, l'Associé Unique décide de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1<sup>er</sup>**. Le capital social est fixé à vingt-neuf mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 29.000,-), représenté par deux cent quatre-vingt-dix (290) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, est estimé à environ huit cents euro (EUR 800,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande de la partie comparante, le présent acte en langue anglaise, est suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, ladite partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. von Neuhoff von der Ley, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 décembre 2006, vol. 471, fol. 50, case 12. — Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007029934/5770/142.

(070024703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

**Drayton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 41.520.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mars 2006*

- les démissions de Mademoiselle Corinne Bitterlich, de Monsieur Sandro Capuzzo, de Madame Laurence Mostade et de Ariane Vigneron de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées;

- les sociétés FINDI S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, MADAS S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2006.

Certifié sincère et conforme

DRAYTON S.A.

LOUV S.à r.l. / FINDI S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007030854/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02137. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

### **Tlux Two SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.018.

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TLUX TWO S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 83018, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 638 du 14 août 2001, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C 414 du 6 juin 2001.

Les statuts de la société ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 569 du 14 février 2002;

- suivant acte sous seing privé en date du 25 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 1065 du 11 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées. Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1<sup>er</sup> juillet se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 19 des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mercredi du mois d'octobre à 14.15 heures.

4) Modification afférente du premier alinéa de l'article 15 des statuts.

5) Suppression des 2 catégories A et B des administrateurs.

6) Démission de M. Vincenzo Arno' comme administrateur de la société.

7) Augmentation du nombre des administrateurs à 5.

8) Nomination de Messieurs Angelo De Bernardi, Alexis De Bernardi et Régis Donati comme nouveaux administrateurs de la société.



B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2006 prendra fin le 30 juin 2007.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article dix-neuf des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19. (alinéa 1<sup>er</sup>)**. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante. Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mercredi du mois d'octobre à 14.15 heures.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article quinze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. (alinéa 1<sup>er</sup>)**. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois d'octobre à 14.15 heures.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de supprimer les deux catégories A et B des administrateurs de la société.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Vincenzo Arno' comme administrateur de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Septième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs à cinq.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'assemblée confirme en outre Madame Lucia Montecchi et Madame Maria Cristina Montecchi comme administrateurs de la société.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Rossi, A. Thill, A. Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2006, vol. 540, fol. 41, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007029948/231/95.

(070024711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

**JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 110.156.

In the year two thousand and seven, the twelfth day of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the unitholders of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.156 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 18 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1396 of 15 December 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 16 August 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2262 of 4 December 2006.

There appeared:

1. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.898, owner of 14,142 (fourteen thousand hundred and forty-two) class A units of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each,

hereby represented by Mr. Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, professionally residing at C/O JP MORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

2. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.899, owner of 14,142 (fourteen thousand hundred and forty-two) class B units of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each,

hereby represented by Mr. Jean-Christophe Ehlinger, previously named, by virtue of a proxy given under private seal; and

3. JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.900, owner of 14,142 (fourteen thousand hundred and forty-two) class C units of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each,

hereby represented by Mr. Jean-Christophe Ehlinger, previously named, by virtue of a proxy given under private seal.

The parties referred to under items 1. to 3. above are collectively referred to hereafter as the Unitholders.

The proxies from the Unitholders, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Unitholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Unitholders have requested the undersigned notary to record the following:

(1) that the Unitholders hold collectively all units, representing the entirety of the unit capital of the Company which is set at EUR 1,060,650.- (one million sixty thousand six hundred and fifty euro). The Unitholders present or represented confirm that they had due notice and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below.

(2) The agenda of the Meeting is the following:

- Waiver of the convening notices;

- Acknowledgment that, at the extraordinary general meeting of the unitholders of the Company held on 16 August 2006, the unitholders resolved, *inter alios*, to decrease the par value of the units from EUR 100.- to EUR 25.- and to amend accordingly article 5 of the Company's articles of associations (the Articles) but that paragraph 2 of article 5 of the Articles relating to the authorised share capital was not amended to take into account this par value decrease.

- Decision to amend paragraph two of article 5 of the Articles in order to set the number of units that can be issued by way of the authorised capital in line with the decrease of the par value of the units resolved upon during the extraordinary general meeting of the unitholders of the Company held on 16 August 2006.

After deliberation, the Meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The entirety of the unit capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Unitholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges that, at the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 16 August 2006, the Unitholders resolved, inter alios, to decrease the par value of the units from one hundred euro (EUR 100.-) to twenty-five euro (EUR 25.-) and to amend accordingly article 5 of the Articles but that paragraph 2 of article 5 of the Articles relating to the authorised share capital was not amended to take into account this par value decrease

*Third resolution*

The Meeting decides to amend paragraph two of article 5 of the Articles in order to set the number of units that can be issued by way of the authorised capital in line with the decrease of the par value of the units resolved upon during the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 16 August 2006, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«The authorised capital of the Company is fixed at fifty million euro (EUR 50,000,000.-) to be divided into two million (2,000,000) units with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des porteurs de parts (l'Assemblée) de la société à responsabilité limitée JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.110.156, constituée suivant acte notarié en date du 18 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 1396 du 15 décembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2262 du 4 Décembre 2006.

Ont comparu:

(1) JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1 S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.106.898, propriétaire de 14.142 (quatorze mille cent quarante-deux) part sociales de la catégorie A ayant une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25.-),

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice Président, résidant à C/O JP MORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

(2) JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3 S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.106.899 propriétaire de 14.142 (quatorze mille cent quarante-deux) part sociales de la catégorie B ayant une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25.-),

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

(3) JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4 S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.106.900 propriétaire de 14.142 (quatorze mille cent quarante-deux) part sociales de la catégorie C ayant une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25.-),

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurant annexées au présent acte avec lequel elles ont été enregistrées.

Les parties désignées ci-dessus aux sections (1) à (3) sont désignées ensembles par les termes Porteurs de Parts.

Les Porteurs de Parts ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce:

(1) que les Porteurs de Parts sont les détenteurs de toutes les parts, représentant la totalité du capital social de la Société qui est de EUR 1.060.650,- (un million soixante mille six cent cinquante euros). Les Porteurs de Parts reconnaissent que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel ils déclarent avoir eu préalablement connaissance et qui figure ci-après.

(2) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- Renonciation aux formalités de convocation;

- Décision de prendre acte de ce que, lors de l'assemblée générale extraordinaire des porteurs de parts du 16 août 2006, les porteurs de parts décidèrent, entre autres, de diminuer la valeur au pair des parts sociales de la Société d'une valeur de EUR 100,- à une valeur au pair de EUR 25,- et de modifier l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de tenir compte de cette diminution de valeur au pair, et de ce que, cependant, le paragraphe 2 de l'article 5 des Statuts relatif au capital autorisé de la Société n'a pas été modifié pour tenir compte de ce changement de valeur au pair.

- Décision de modifier le paragraphe 2 de l'article 5 des Statuts afin de corriger le nombre de parts sociales qui peuvent être émises dans le cadre du capital autorisé suite à la diminution de la valeur au pair des parts sociales qui a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire des porteurs de parts de la Société du 16 août 2006.

Ceci ayant été déclaré, les Porteurs de Parts, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes par vote unanime:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Porteurs de Parts représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte de ce que, lors de l'assemblée générale extraordinaire des porteurs de parts du 16 août 2006, les porteurs de parts décidèrent, entre autres, de diminuer la valeur au pair des parts sociales de la Société d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) à une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et de modifier l'article 5 des Statuts afin de tenir compte de cette diminution de valeur au pair, et de ce que, cependant, le paragraphe 2 de l'article 5 des Statuts relatif au capital autorisé de la Société n'a pas été modifié pour tenir compte de ce changement de valeur au pair.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 5 des Statuts afin de corriger le nombre de parts sociales qui peuvent être émises dans le cadre du capital autorisé suite à la diminution de la valeur au pair des parts sociales qui a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire des porteurs de parts de la Société du 16 août 2006, et de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) divisé en deux millions de parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2007, vol. 909, fol. 86, case 9. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007031554/239/156.

(070026557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

### **FoamCo 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 101.660,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.178.

In the year two thousand and seven, on the ninth of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

FoamCo, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of sixty-two thousand euro (EUR 62,000.-) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, Section B, under number 121.174 («the Shareholder»), hereby represented by Mr. Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 January 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée established in Luxembourg under the name of FoamCo 2, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 31 October 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations having its registered office at 25c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-121.178 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of eighty-nine thousand and two hundred euro (EUR 89,200.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) to an amount of one hundred one thousand and six hundred euro (EUR 101,600.-).

2. To issue three thousand five hundred and sixty-eight (3,568) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription for these new shares to be fully paid up in cash by the sole shareholder of the Company.

4. To change both the end of the first financial year and the financial year of the Company.

5. To amend both the first paragraph of article 5 and article 23 of the articles of incorporation to reflect the resolutions adopted under items 1 to 4 of this agenda.

6 Miscellaneous

The appearing party requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of eighty-nine thousand and two hundred euro (EUR 89,200.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) to an amount of one hundred one thousand and six hundred euro (EUR 101,600.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue three thousand five hundred and sixty-eight (3,568) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

*Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Mr. Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of the Shareholder, by virtue of the above mentioned proxy.

The appearing person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder for three thousand five hundred and sixty-eight (3,568) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each issued by the Company and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in an aggregate amount of eighty-nine thousand and two hundred euro (EUR 89,200.-).

Proof of such payments and that the amount of eighty-nine thousand and two hundred euro (EUR 89,200.-) is thus as from now at the disposal of the Company has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the three thousand five hundred and sixty-eight (3,568) new shares to the Shareholder as fully paid shares.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first (1st) day of January and end on the thirty-first (31st) day of December of the same year.

The Shareholder further resolved that the current financial year started on the thirty-first (31st) October 2006 shall however end on the thirty-first (31st) January 2007.

#### Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholder resolved to amend both] the first paragraph of article 5 and article 23 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

« **Art. 5. Subscribed Capital (paragraph 1).** The subscribed capital of the Company is set at one hundred one thousand and six hundred euro (EUR 101,600.-) divided into four thousand and sixty-four (4,064) shares. Each issued share has a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) and is fully paid up.»

« **Art. 23. Financial year.** The Company's financial year begins on January 1 in each year and ends on December 31 of the same year.»

#### Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

FoamCo, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25 c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), ayant un capital social de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.174 («l'Associé»), représentée aux fins des présentes par M. Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 8 janvier 2007.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée FoamCo 2, constituée suivant acte du notaire soussignée, le 31 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social à 25 c, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B121.178 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-neuf mille deux cents euros (EUR 89.200,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) à cent et un mille six cents euros (EUR 101.600,-).

2. Emission de trois mille cinq cent soixante-huit (3.568) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire votant sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles et de leur libération intégrale par l'associé unique de la Société.

4. Modification de la date de clôture du premier exercice social et de l'année sociale de la Société.

5. Modification du premier paragraphe de l'article 5 ainsi que de l'article 23 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 4 du présent ordre du jour.

6. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-neuf mille deux cents euros (EUR 89.200,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) à un montant de cent et un mille six cents euros (EUR 101.600,-).



#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre trois mille cinq cent soixante-huit (3.568) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire votant sur l'augmentation de capital proposée.

#### *Souscription et libération*

Ensuite M. Marc Loesch, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé en vertu de la procuration précitée. Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé pour trois mille cinq cent soixante-huit (3.568) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune émises par la Société et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en espèces d'un montant total de quatre-vingt-neuf mille deux cents euros (EUR 89.200,-).

La preuve dudit paiement ainsi que de ce que le montant de quatre-vingt-neuf mille deux cents euros (EUR 89.200,-) est dès lors à partir de maintenant à la disposition de la Société a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les trois mille cinq cent soixante-huit (3.568) nouvelles parts sociales à l'Associé en tant que parts sociales entièrement libérées.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé de changer l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence le premier (1<sup>er</sup>) jour de janvier et prenne fin le trente et unième (31<sup>ème</sup>) jour de décembre de la même année.

L'Associé a décidé que l'année sociale en cours, commencée le trente et un (31) octobre 2006 prendra néanmoins, fin le trente et un (31) janvier 2007.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé décide de modifier l'article 5, premier alinéa, et l'article 23 des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social (premier alinéa).** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent et un mille six cents euros (EUR 101.600,-) représenté par quatre mille et soixante-quatre (4.064) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et est entièrement libérée.»

« **Art. 23. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et prend fin le 31 décembre de la même année.»

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Loesch, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 11 janvier 2007, REM 2007 108. — Reçu 892 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007029935/5770/162.

(070024723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

---

#### **Co-Derco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.201.

Le bilan modifié au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007029943/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03096. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

**Decize Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 69.665.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty second of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Beatriz Garcia, lawyer, residing in Luxembourg.

«the proxy»

acting as a special proxy of Jan Bernardus Wolters, residing in Netherlands

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme DECIZE INVESTMENTS S.A., having its registered office at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 69.665, has been incorporated by deed enacted on the 30th of April 1999, published in the Mémorial C number 535 of the 13th of July 1999; that their Articles of Incorporation have been amended;

- by deed enacted on the 19th of June 2000, published in the Mémorial C number 825 of the 10th of November 2000;

- by deed enacted on the 28th of June 2002, published in the Mémorial C number 1512 of the 19th of October 2002.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme DECIZE INVESTMENTS S.A. amounts currently to EUR 832,127.54, represented by 16,275 shares having no par value, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of DECIZE INVESTMENTS S.A.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Beatriz Garcia, avocat demeurant à Luxembourg.

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Jan Bernardus Wolters demeurant aux Pays-Bas.

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme DECIZE INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 69.665, a été constituée suivant acte reçu le 30 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 535 du 13 juillet 1999; que ses statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu le 19 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 825 du 10 novembre 2000;

- suivant acte reçu le 28 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1512 du 19 octobre 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme DECIZE INVESTMENTS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à 832.27,54, représentés par 16,275 actions sans valeur nominale, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société DECIZE INVESTMENTS S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Garcia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 2, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie à l'original aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007030525/211/82.

(070025160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

**Dimensions 3 Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 106.150.

**Dimensions 3 Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 106.151.

**Marc Dieschbourg, Architectes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 106.043.

L'an deux mille six, le treize septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Marc Dieschbourg, architecte, et son épouse,

2) Madame Maria Pappa, fonctionnaire, les deux demeurant à L-1457 Luxembourg, 78, rue de Eglantiers, administrateurs des sociétés suivantes:

1) - \*DIMENSIONS 3 HOLDING S.A., (RC N ° B 106.150), 7 constituée suivant acte notarié du 14 janvier 2005, publié au Mémorial C No 573 du 14 juin 2005.

2) - **\*\*DIMENSIONS 3 SOPARFI S.A.**, (RC N ° B 106.151), constituée suivant acte notarié du 14 janvier 2005, publié au Mémorial C No 585 du 17 juin 2005.

3) - **\*\*Marc DIESCHBOURG, ARCHITECTES S.A.**, (RC. N ° B 106.043), constituée suivant acte notarié du 14 janvier 2005, publié au Mémorial C No 550 du 8 juin 2005,

conviennent, en vertu des pouvoirs conférés au Conseil d'administration dans l'article 1<sup>er</sup> alinéa 2 des statuts, de transférer le siège desdites sociétés de L- 6235 Beidweiler, 20, rue d'Eschweiler à L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets.

En conséquence l'article 1<sup>er</sup> deuxième phrase aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. deuxième phrase.** Cette société aura son siège à Luxembourg.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent vingt euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Dieschbourg, M. Pappa, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2006, vol. 920, fol. 73, case 11. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 septembre 2006.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007030129/207/41.

(070024161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

**Sarine Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 43.401.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 janvier 2007 que M. Carlo Croci, licencié en économie, avec adresse professionnelle au 9, Piazza del Ponte, CH-6850 Mendrisio a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Il résulte également du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 5 février 2007 que:

- Le mandat des administrateurs sortants M. Carlo Croci, Président, et M. Francesco Hofer, tous deux avec adresse professionnelle au 9, Piazza del Ponte, CH-6850 Mendrisio, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits; leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012,

- M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé au poste d'administrateur en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance en même temps que celui des co-administrateurs, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2007030084/521/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02316. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070024438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

**Artmarkt Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 69.026.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007030101/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02503. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

**FIA Swiss Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.289.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of January.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole member of FIA SWISS HOLDINGS LIMITED, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 5 Canada Square, 473-691-03-01 London E14 5AQ, registered at the Registrar of Companies of England and Wales with registration number 06008984 (the «Company»).

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole member of the Company is FIA CARD SERVICES N.A., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1100 North King Street Wilmington, DE 19884, United States of America, duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and that the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 200 (two hundred) shares of GBP 50.- (fifty Pounds Sterling) each, representing the whole share capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole member of the Company expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Consent to short notice;
  2. Ratification of the decisions of the board of directors taken on 4 January 2007 and on 31 January 2007 deciding to transfer the management and control of the Company to Luxembourg;
  3. Confirmation that the legal personality of the Company (i) continues in Luxembourg under the form of a «société à responsabilité limitée» and (ii) continues under the laws of England and Wales to be regarded as a company validly incorporated in England and Wales;
  4. Amendment to the Articles of association of the Company in order for it to comply with both the laws of England and Wales and the Luxembourg law;
  5. Confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the issued and paid-up share capital of the Company;
  6. Acknowledgement of the resignation of the current sole director of the Company;
  7. Appointment of new directors of the Company; and
  8. Miscellaneous.
- IV.- The meeting was provided with the copy of the following documents:
- a copy of the UK memorandum (the «Memorandum») and UK articles of association (the «Articles of Association») of the Company;
  - a copy of the written resolutions of the board of directors of the Company dated 4 January 2007 taken in London (United Kingdom);
  - a copy of the minutes of the board of directors of the Company dated 31 January 2007 taken in Luxembourg;
  - a certificate of incorporation issued by the Registrar of Companies for England and Wales dated 12 January 2007;
  - an executed balance sheet of the Company as at 30 January 2007;

- an executed statement of value of the Company executed by the sole director of the Company dated 31 January 2007; and

- a copy of the Company details further to the change dated 12 January 2007.

All the above mentioned documentation initialled *ne varietur* by the proxy holder of the represented member, and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed with the registration authorities.

After the foregoing was approved by the sole member of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that FIA CARD SERVICES N.A., being the sole member of the Company and the only member having a right to attend and vote at the extraordinary general meeting of the Company convened by the attached notice and holding all the shares giving the right to attend and vote at the meeting, agree to the convening of the meeting for the date and for the purposes stated in the notice and to the proposing of the resolutions specified in the notice as special resolutions, although less than the period of notice required by the Companies Act 1985 and the articles of association of the Company has been given.

*Second resolution*

It is resolved to transfer the effective place of management and control as well as the centre of the main interests and place of business and office of the Company from the United-Kingdom to the Grand Duchy of Luxembourg, at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and therefore to reiterate and ratify, to the extent that this is necessary, the resolutions taken by the board of directors of the Company on 4 January 2007 and 31 January 2007 respectively anticipating and deciding such transfer to the Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The sole member of the Company confirms that the legal personality of the Company (i) continues in Luxembourg under the form of a private limited company («société à responsabilité limitée»), and (ii) continues under the laws of England and Wales to be regarded as a company validly incorporated in England and Wales.

*Fourth resolution*

It is resolved to adopt new articles of association in order to make them comply in substance with both the law of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg private limited company («société à responsabilité limitée») and the laws of England and Wales applicable to a «limited liability company» incorporated in England and Wales.

The articles of association of the Company will henceforth read in the form of the annexed draft, initialled by the Director:

1. «(A) The regulations contained in Table A in the Schedule to the Companies (Table A to F) Regulations 1985 (as amended) («Table A») apply to the Company except to the extent that they are excluded or modified by these Articles.

(B) The Regulations of Table A numbered 38, 60, 61, 64, 67, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 84, 90, 94, 95, 96, 97, 98, 115 and 118 do not apply. The Regulations of Table A numbered 37, 40, 46, 53, 54, 57, 59, 62, 65, 66, 67, 68, 72, 84, 88, 110, 112 and 116 are modified. The Regulations of Table A numbered 40 and 54 are modified if and for so long as the Company has only one member. Subject to these exclusions and modifications, and in addition to the remaining Regulations of Table A, the following are the Articles of Association of the Company.

(C) Where an ordinary resolution of the Company is expressed to be required for any purpose, a special or extraordinary resolution is also effective for that purpose, and where an extraordinary resolution is expressed to be required for any purpose, a special resolution is also effective for that purpose.

(D) Where there is any conflict between the Articles as set out in this document and any Regulations of Table A, then the Articles as set out in this document shall prevail.

*Private company*

2. The Company is a private company limited by shares and accordingly any invitation to the public to subscribe for any shares or debentures of the Company is prohibited.

*Name and duration*

3. The Company is not formed for a specific or limited duration, and shall continue unless duly liquidated, wound up or struck off in accordance with applicable law.

4. The Company's name shall remain FIA SWISS HOLDINGS LIMITED.

*Registered office and principal place of business*

The Company shall have its registered office in England and Wales.

5. The Company shall have its effective place of management and control as well as the centre of its main interests at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. This effective place of management and control and centre of main interests may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg with the approval of a resolution of the board of directors of the Company.



6. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company.

#### *Purpose of the company*

7. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other companies or enterprises, whether they be from Luxembourg or elsewhere, and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases, options, negotiation or by any other means, any securities, rights, patents or licences, and any other property, rights and interests in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell, or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, or in which the Company has a direct or indirect financial interest, or any company of the group the Company belongs to, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly with all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

#### *Share capital*

8. The authorised share capital of the Company at the date of adoption of these Articles is GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) divided into 200 (two hundred) shares of 50 (fifty Pounds Sterling) each.

9. The issued and fully subscribed share capital of the Company as at the date of adoption of these Articles is GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) divided into 200 (two hundred) shares of GBP 50.- (fifty Pounds Sterling) each.

10. The directors are not entitled to allot or issue shares unless and to the extent authorised to do so by an ordinary resolution of the members (subject to applicable law).

11. The pre-emption provisions of section 89(1) of the Act and the provisions of sub-sections (1) to (6) inclusive of section 90 of the Act do not apply to any allotment of the Company's equity securities.

#### *Transfer of shares*

12. Regulation 24 is entirely replaced by the following: «The shares of the Company may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing not less than three-quarters in the nominal value of the shares giving the right to attend and vote at a general meeting shall have agreed thereto in a general meeting».

#### *General meetings*

13. Regulation 37 of Table A is modified by the deletion of the words «eight weeks» and the substitution for them of the words «28 days».

#### *Notice of general meetings*

14. An annual general meeting and an extraordinary general meeting called for the passing of a special resolution or an elective resolution must be called by at least 21 clear days' notice. All other extraordinary general meetings must be called by at least 14 clear days' notice but a general meeting may be called by shorter notice if it is so agreed:

(a) in the case of an annual general meeting or a meeting called for the passing of an elective resolution, by all the members present or represented stating that they have been duly informed on the agenda and entitled to attend and vote at that meeting; and

(b) in the case of any other meeting, by a majority in number of the members having a right to attend and vote, being:

(i) a majority together holding not less than such percentage in nominal value of the shares giving that right as has been determined by elective resolution of the members in accordance with the Act; or

(ii) if no such elective resolution is in force, a majority together holding not less than 100 per cent in nominal value of the shares giving that right.

(c) The notice must specify the time and place of the meeting and agenda of the general nature of the business to be transacted and, in the case of an annual general meeting, must specify that the meeting is an annual general meeting.

(d) Subject to the provisions of the Articles and to any restrictions imposed on any shares, the notice must be given to all the members and to all persons entitled to a share in consequence of the death or bankruptcy of a member and to the directors and auditors.

#### *Proceedings at general meetings*

15. A poll may be demanded by the chairman or by any member present in person or by proxy and entitled to vote and Regulation 46 of Table A is modified accordingly.

16. Regulation 53 of Table A is modified by the addition at the end of the following sentence: «If a resolution in writing is described as a special resolution or as an extraordinary resolution, it has effect accordingly.»

#### *Votes of members*

17. Regulation 59 of Table A is modified by the addition at the end of the following sentence: «Deposit or delivery of a form of appointment of proxy does not preclude a member from attending and voting at the meeting or at any adjournment of it.»

18. The appointment of a proxy must be in any usual form or in any other form which the directors may approve and must be executed by or on behalf of the appointor. Regulation 62 of Table A is modified by the deletion in paragraph (a) of the words «deposited at» and by the substitution for them of the words «left at or sent by post to», by the substitution in paragraph (a) of the words «at any time» in place of «not less than 48 hours», by the substitution in paragraph (aa) of the words «at any time» in place of «not less than 48 hours» and by the substitution in paragraph (b) of the words «at any time» in place of «not less than 24 hours».

19. A company which is a member may, by resolution of its directors or other governing body, whether or not expressed to be pursuant to any provision of applicable law, authorise one or more persons to act as its representatives at a meeting or at a separate meeting of the holders of a class of shares (a «representative»). Each representative is entitled to exercise on behalf of the company (in respect of that part of the company's holding of shares to which the authorisation relates) those powers that the company could exercise if it were an individual member. The company is for the purposes of the Articles deemed to be present in person at a meeting if a representative is present. All references to attendance and voting in person shall be construed accordingly. A director, the secretary or other person authorised for the purpose by the secretary may require a representative to produce a certified copy of the resolution of authorisation before permitting him to exercise his powers.

#### *Number of directors*

20. Unless otherwise determined by ordinary resolution, the number of directors is not subject to any maximum but shall be not less than two.

21. The Company's board of directors shall be composed of at least one «Class A» and one «Class B» director and Class B directors may only be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

22. A resolution in writing signed by all of the directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of directors. In such cases, written resolutions may either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by post, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

23. The meetings of the board of directors of the Company shall only be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

24. The quorum necessary for the transaction of the business of the directors shall be one Class A director and one Class B director.

25. Resolutions of the board of directors are to be passed only with the approval of a majority of the directors present or represented by alternate at the meeting and only if, at least one Class A director and one Class B director vote in favour of the resolution.

26. The Company shall only be entitled to enter into a legally binding deed, document, agreement or contract by the signature of at least one Class A and one Class B director. However, the Company may by board resolution otherwise determine that the Company is entitled to enter into a legally binding deed, document, agreement or contract by the signature of any person who has been authorised by the Company under a duly executed power of attorney to sign such deed, document, agreement or contract.

27. All resolutions of the board will be recorded in minutes signed by at least one Class A director and one Class B director.

#### *Alternate directors*

28. A director may appoint any other director of the Company willing to act as an alternate director. This appointment may be made by writing, fax, cable, telegram, telex or other electronic means. The alternate director's only purpose and powers shall be to attend, speak and vote at a meeting of the board of directors on behalf of the director who appointed them, where that director is not present. Appointment of an alternate director need not be approved by resolution of the directors, and Regulation 65 is modified accordingly.

29. An alternate director is entitled to receive notice of all meetings of directors or meetings of committees of directors of which his appointer is a member, regardless of where he is situated. An alternate director may waive, as the case may be, any applicable requirement that notice be given to him of a meeting of directors or a committee of directors, either prospectively or retrospectively. Regulation 66 of Table A is modified accordingly.

30. Regulation 68 of Table A is modified by the addition at the end of the following sentence: «Any such notice may be left at or sent by post or facsimile transmission to the office or another place designated for the purpose by the directors.»

#### *Delegation of directors' powers*

31. Regulation 72 is modified by the deletion of the words «any of their powers» and the substitution for them of the words «any specific powers but not all of them». Regulation 72 is further modified by the addition at the end of the Regulation of the following sentence: «Where a provision of the articles refers to the exercise of a power, authority or

discretion by the directors and that power, authority or discretion has been delegated by the directors to a committee, the provision must be construed as permitting the exercise of the power, authority or discretion by the committee.»

#### *Appointment and removal of directors*

32. The directors are not subject to retirement by rotation. Regulations 73, 74 and 75 of Table A do not apply, and reference in Regulations 67 and 84 to retirement by rotation must be disregarded.

33. The Company may by ordinary resolution of the member(s) appoint a person who is willing to act to be a director either to fill a vacancy or as an additional director.

#### *Disqualification and removal of directors*

34. The office of a director is vacated if:

(a) he ceases to be a director as a result of applicable law or he becomes prohibited by applicable law from being a director; or

(b) he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally; or

(c) he resigns his office by notice to the Company; or

(d) he is for more than six consecutive months absent without permission of the directors from meetings of directors held during that period and no alternate director (if any) has been appointed during that period to attend any such meetings instead of him, and the directors resolve that his office be vacated; or

(e) he is removed from office by notice given by a member or members that notice having been approved by an ordinary resolution of the member(s).

#### *Remuneration of directors*

35. A director who, at the request of the board of directors or of the members, goes or resides abroad, makes a special journey or performs a special service on behalf of the Company may be paid such reasonable additional remuneration (whether by way of salary, percentage of profits or otherwise) and expenses as the directors may decide.

#### *Proceedings of directors*

36. Regulation 88 of Table A is modified by the exclusion of the third sentence and the substitution for it of the following sentences: «The board of directors shall meet when convened by one director and every director must receive notice of a meeting of the board».

37. A director may waive the requirement that notice be given to him of a meeting of directors or a committee of directors, either prospectively or retrospectively.

38. Provided that the majority of the directors participating to a board meeting are present or represented by alternate in Luxembourg, the other directors or their alternates may validly participate in a meeting of the directors or a committee of directors through the medium of conference telephone or similar form of communication equipment if all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and is counted in a quorum and entitled to vote. Subject to applicable law, all business transacted in this way by the directors or a committee of directors is for the purposes of the Articles deemed to be validly and effectively transacted at a meeting of the directors or of a committee of directors although fewer than two directors or alternate directors are physically present at the same place.

39. Without prejudice to the obligation of any director to disclose his interest in accordance with section 317 of the Act, a director may vote at a meeting of directors or of a committee of directors on any resolution concerning a matter in respect of which he has, directly or indirectly, an interest or duty. The director must be counted in the quorum present at a meeting when any such resolution is under consideration and if he votes his vote must be counted.

#### *Dividends*

40. The directors may deduct from a dividend or other amounts payable to a person in respect of a share any amounts due from him to the Company on account of a call or otherwise in relation to a share.

41. Subject to applicable law, Regulation 103 of Table A is entirely replaced by the following: «Notwithstanding the provisions referred to above, the general meeting of members of the Company, or the sole member (as the case may be) upon proposal of the board of directors or the sole director (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors or the sole director (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the applicable laws or the Articles.»

42. The appointment of the Company's auditor and his/her/its term of engagement shall require the approval of the members by an ordinary resolution in a general meeting.

#### *Notices*

43. Regulation 112 of Table A is modified by the deletion of the last sentence and the substitution for it of the following: «A member whose registered address is not within the United Kingdom or Luxembourg is entitled to have notices given

to him at that address or at an address specified by him to which notices may be sent using electronic communications and in this article «address», in relation to electronic communications, includes any number or address used for the purposes of such communications.»

44. A notice sent to a member (or another person entitled to receive notices under the Articles) by post is deemed to be given 72 hours after posting. A notice contained in an electronic communication shall be deemed to be given at the expiration of 48 hours after the time it was sent.

45. Proof that an envelope containing the notice was properly addressed, pre-paid and posted is conclusive evidence that the notice was given. Proof that a notice contained in an electronic communication was sent in accordance with guidance issued by the Institute of Chartered Secretaries and Administrators, shall be conclusive evidence that the notice was given. A notice not sent by post or using electronic communications, but left at a member's registered address is deemed to have been given on the day it was left. Regulation 116 of Table A is modified by the deletion of the words «within the United Kingdom».

*Indemnity, defence costs and insurance*

46. To the extent permitted by applicable law and without prejudice to any indemnity to which he may otherwise be entitled, every person who is or was a director or other officer of the Company (other than any person (whether or not an officer of the Company) engaged by the Company as auditor) shall be and shall be kept indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses and liabilities incurred by him (whether in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust by him or otherwise) in relation to the Company or its affairs.

47. Without prejudice to any provision of the Articles or to any indemnity to which a director may otherwise be entitled, and to the extent permitted by any applicable laws and otherwise upon such terms and subject to such conditions as the directors may in their absolute discretion think fit, the directors shall have the power to make arrangements to provide a director with funds to meet expenditure incurred or to be incurred by him in defending any criminal or civil proceedings or in connection with any statutory application or to enable a director to avoid incurring any such expenditure.

48. To the extent permitted by applicable law, the directors may exercise all the powers of the Company to purchase and maintain insurance for the benefit of a person who is or was:

- (a) a director, alternate director, secretary or auditor of the Company or of a company which is or was a subsidiary undertaking of the Company or in which the Company has or had an interest (whether direct or indirect); or
- (b) trustee of a retirement benefits scheme or other trust in which a person referred to in the preceding paragraph is or has been interested, or
- (c) indemnifying him and keeping him indemnified against liability for negligence, default, breach of duty or breach of trust or other liability which may lawfully be insured against by the Company.

*Sole member*

50. If and for so long as the Company has only one member:

- (a) in relation to a general meeting, the sole member or a proxy for that member or (if the member is a corporation) a duly authorised representative of that member is a quorum and Regulation 40 of Table A is modified accordingly;
- (b) a proxy for the sole member may vote on a show of hands and Regulation 54 of Table A is modified accordingly;
- (c) the sole member may agree that any general meeting, other than a meeting called for the passing of an elective resolution, be called by shorter notice than that provided for by the Articles; and
- (d) all other provisions of the Articles apply with any necessary modification (unless the provision expressly provides otherwise).

*Financial year - Balance sheet*

51. The Company's financial year shall begin on 1 December and end on 30 November.»

*Fifth resolution*

The sole member of the Company records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from a balance sheet dated 30 January 2007 annexed to a statement of value executed by the sole director of the Company dated 31 January 2007, which have been delivered to the notary on the date hereof. A copy of the balance sheet and the statement of value, signed *ne varietur* by the proxy holder of the represented member and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time. The sole member of the Company states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company, which continues to own all its assets, and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The sole member of the Company confirms that the issued and paid up share capital of the Company is set up at GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling), divided into 200 (two hundred) ordinary shares with a nominal value of GBP 50.- (fifty Pounds Sterling) each.

The sole member of the Company, FIA CARD SERVICES N.A., prenamed, declares that it owns all 200 (two hundred) issued shares of the Company.

#### *Sixth resolution*

The sole member of the Company acknowledges and approves the resignation of Mr Duane L. Smith as director of the Company as from the holding of the present meeting and gives him full discharge for the accomplishment of his mandate as from the holding of this general meeting.

#### *Seventh resolution*

The sole member of the Company resolves on the appointment for an undetermined duration of Mr Douglas Hassman, Mr James T. Houghton, Mr Arnaud Sagnard and Mrs Christel Damaso as new directors of the Company who, all having received previous notice of their possible designation, have accepted by written in a letter of acceptance, their position and assume the obligation to faithfully and properly carry out their duties as from the date hereof.

Consequently, the board of directors of the Company is composed as follows:

- Douglas Hassman, senior vice-President, with address at 1448 Maryland Avenue, Charlotte, North Carolina 28209, United States of America, as Director A;

- James T. Houghton, executive, with address at 435 S. Tryon Street, n<sup>o</sup> 4, Charlotte, North Carolina 28202, United States of America James Thomas Houghton, with address at 435 S. Tryon Street, n<sup>o</sup> 4, Charlotte, North Carolina 28202, United States of America, as Director A;

- Arnaud Sagnard, lawyer, with address at 108, rue de Kirchberg, L-1851 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Director B; and

- Christel Damaso, private employee, with address at 2, cité im Gringert, L-6187 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Director B.

In accordance with article 27 of the articles of association of the Company, the Company shall, unless otherwise determined by a resolution of the board of directors, only be entitled to enter into a legally binding deed, document, agreement or contract by the signature of one Class A Director and one Class B Director.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at three thousand Euros (3,000.- Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

En l'an deux mille sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de FIA SWISS HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 5 Canada Square, 473-691-03-01 Londres E14 5AQ, enregistrée au Registre des Sociétés (Companies House) d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro d'enregistrement 06008984 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société est FIA CARD SERVICES N.A., une société constituée sous le droit du Delaware, ayant son siège social à 1100 North King Street Wilmington, DE 19884, Etats-Unis d'Amérique, dûment représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, et le nombre de parts détenues par lui sont reportés sur la liste de présence. Cette liste et les procurations signées par les comparants et le notaire instrumentant resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 200 (deux cents) parts sociales de 50,- GBP (cinquante Livres Sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour et l'associé unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé de ces points.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la convocation à court délai;
2. Ratification des décisions du conseil de gérance de la société prises le 4 janvier 2007 et le 31 janvier 2007 décidant de transférer la gestion et le contrôle effectif de la Société au Luxembourg;
3. Confirmation que la personnalité juridique de la Société continue au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et continue, selon le droit d'Angleterre et Pays de Galles, à être considérée comme une société valablement constituée sous le droit d'Angleterre et Pays de Galles;
4. Modification des statuts de la Société dans le but de se conformer à la fois au droit d'Angleterre et Pays de Galles et au droit luxembourgeois;
5. Confirmation de la description et de la consistance de tous les éléments d'actif et de passif de la Société et du capital social souscrit et libéré de la Société;
6. Prise d'acte de la démission des gérants actuels de la Société;
7. Nomination des nouveaux gérants de la Société; et
8. Divers.

IV.- Les documents suivants ont été fournis à l'assemblée:

- une copie du Mémoire du Royaume-Uni (le «Mémoire») et des statuts du Royaume-Uni (les «Statuts») de la Société;
- une copie des résolutions écrites du conseil de gérance de la Société datées du 4 janvier 2007 prises à Londres (Royaume-Uni);
- une copie du procès-verbal du conseil de gérance de la Société daté du 31 janvier 2007 tenu à Luxembourg;
- un certificat de constitution remis par le registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles daté du 12 janvier 2007;
- un bilan signé de la Société au 30 janvier 2007;
- une déclaration de valeur de la Société signée par les gérants de la Société datant du 31 janvier 2007; et
- une copie des caractéristiques de la Société suite aux modifications du 12 janvier 2007.

Toute la documentation susmentionnée est paraphée» ne varietur» par le mandataire de l'associé représenté et le notaire soussigné et restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé que FIA CARD SERVICES N.A. étant l'associé unique de la Société et le seul membre ayant le droit de participer et de voter à l'assemblée générale extraordinaire de la Société convoquée par la notification jointe, et détenant toutes les parts donnant le droit de participer et de voter à ladite assemblée, consent à la convocation de l'assemblée à la date et selon l'agenda indiqué dans la notification, et à la proposition des résolutions spécifiées dans ladite notification en tant que résolutions spéciales, bien que le délai de convocation soit moindre que celui spécifié dans la loi sur les sociétés de 1985 et les statuts de la Société.

*Seconde résolution*

Il est décidé de transférer le siège de direction et de contrôle effectif mais aussi le centre des principaux intérêts et d'affaires et le bureau de la Société du Royaume-Uni au Grand-Duché de Luxembourg, au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et partant de réitérer et de ratifier, pour autant que de besoin, les résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 4 janvier 2007 et 31 janvier 2007 respectivement anticipant et décidant un tel transfert vers le Grand-Duché du Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'associé unique de la Société confirme que la personnalité juridique de la Société (i) continue au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et (ii) continue en droit d'Angleterre et Pays de Galles à être considérée comme une société valablement constituée en Angleterre et Pays de Galles.

*Quatrième résolution*

Il est décidé d'adopter de nouveaux statuts dans le but de les mettre en substance en conformité à la fois avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à toute société à responsabilité limitée luxembourgeoise ainsi qu'aux lois d'Angleterre et Pays de Galles applicables à une «limited liability company» constituée en Angleterre et Pays de Galles.

Les statuts de la Société auront dorénavant les termes suivants tels que ceux-ci ressortent de l'annexe paraphée par le gérant de la Société:

«(A) Les règles contenues dans la Table A de l'Annexe du Règlement de 1985 (Table A à F) sur les sociétés (tel que modifié) («Table A») s'appliquent à la société excepté les parties exclues ou modifiées par les présents statuts.



(B) Les règles de la Table A numérotées 38, 60, 61, 64, 67, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 84, 90, 94, 95, 96, 97, 98, 115 et 118 ne sont pas applicables. Les règles de la Table A numérotées 37, 40, 46, 53, 54, 57, 59, 62, 65, 66, 67, 68, 72, 84, 88, 110, 112 et 116 sont modifiées. Les règles de la Table A numérotées 40 et 54 ne sont pas applicables si et tant que la Société sera dotée d'un membre unique. Sous réserve de ces exclusions et modifications et outre les règles subsistantes de la Table A, les articles suivants constituent les statuts de la Société.

(C) Lorsqu'une décision ordinaire de la Société est requise à quelques fins que ce soit, une décision spéciale ou extraordinaire est aussi effective à cette fin, et lorsque qu'une décision extraordinaire est requise à quelques fins que ce soit, une décision spéciale est également effective à cette fin.

(D) En cas de conflit entre les Statuts tels que décrits dans le présent document et tout Règlement du Table A, alors les Statuts tels que décrits dans ce document doivent prévaloir.

#### *Société à responsabilité limitée*

La Société est une société à responsabilité limitée, par conséquent, toute offre publique de souscription d'action ou de bons est prohibée;

#### *Dénomination sociale et durée*

La société n'est pas constituée pour une durée spécifique ou limitée et continuera à moins qu'elle soit dûment liquidée (liquidated), dissoute (wound up) ou liquidée selon une procédure spéciale (struck off).

La dénomination sociale de la société est: «FIA Swiss Holdings Limited».

#### *Siège social et principal lieu d'activité*

La société aura son siège social en Angleterre.

6. La Société aura son siège de direction effective et de contrôle, ainsi que le centre de ses intérêts principaux, au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Ce siège de direction effective et de contrôle ainsi que le centre des intérêts principaux pourra être transféré dans tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg avec l'approbation du conseil de gérance de la Société.

7. Des succursales et autres bureaux pourront être établis soit au Luxembourg soit à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société.

#### *Objet social de la société*

8. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et finalement d'exécuter toute opération en relation directe ou indirecte avec son objet. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

#### *Capital social*

9. Le capital social autorisé de la Société à la date d'adoption des présents statuts est de 10.000,- GBP (dix mille Livres Sterling) divisé en 200 (deux cents) parts de 50,- GBP (cinquante Livres Sterling) chacune.

10. Le capital social émis et entièrement souscrit de la Société à la date d'adoption des présents statuts est de 10.000,- GBP (dix mille Livres Sterling) divisé en 200 (deux cents) parts de 50,- GBP (cinquante Livres Sterling) chacune.

11. Les administrateurs ne sont pas autorisés à allouer ou émettre des parts sociales à moins d'y avoir été autorisés par une résolution ordinaire des membres (conformément à la loi applicable).

12. Les clauses de préemption prévues à la section 89(1) de la Loi et les dispositions des sous-sections (1) à (6) inclus de la section 90 de la Loi ne s'appliquent à aucune allocation de titre de participation de la Société.

#### *Transmission des parts sociales*

13. La Règle 24 est entièrement remplacé par ce qui suit: «Les parts sociales de la Société ne peuvent être transmises inter vivos à des non-membres à moins que les membres représentant au moins les trois-quarts de la valeur nominale des parts sociales ayant droit de participer et de voter à l'assemblée générale aient donné leur accord en assemblée générale».

#### *Assemblées générales*

14. La Règle 37 de la Table A est modifiée par la suppression des mots «huit semaines» et par leur remplacement par les mots «28 jours».

### *Convocations aux assemblées générales*

15. Une assemblée générale annuelle et une assemblée générale extraordinaire appelée à adopter une résolution spéciale ou une résolution élective doit être convoquée suivant préavis d'au moins 21 jours. Toute autre assemblée générale extraordinaire doit être convoquée suivant préavis d'au moins 14 jours francs mais une assemblée générale peut être convoquée suivant une convocation à bref délai s'il en est convenu comme tel:

(a) en cas d'assemblée générale annuelle ou d'assemblée appelée à adopter une résolution élective, lorsque tous les membres présents ou représentés déclarant qu'ils ont été dûment informé de l'ordre du jour et autorisés à assister et voter à l'assemblée; et

(b) pour tout autre assemblée, lorsqu'une majorité en nombre des membres ayant droit de participation et de vote, étant:

une majorité détenant ensemble au moins un tel pourcentage en valeur nominale des parts sociales donnant ce droit tel que prévu par résolution élective des membres conformément à la Loi; ou

si une telle résolution élective n'est pas en vigueur, une majorité détenant ensemble au moins 100 pour cent en valeur nominale des parts sociales donnant ce droit.

(c) La convocation doit préciser l'heure et le lieu de l'assemblée et l'ordre du jour de la nature générale des affaires devant être traitées et, en cas d'assemblée générale annuelle, doit préciser que l'assemblée est une assemblée générale annuelle.

(d) Sous réserve des dispositions des Statuts et de toute restriction imposée à toute part sociale, la convocation doit être adressée à tous les membres et à toutes les personnes ayant droit à une part sociale par suite du décès ou de la faillite d'un membre et aux gérants et commissaires aux comptes.

### *Déroulement des assemblées générales*

16. Un scrutin peut être demandé par le président ou par n'importe quel membre présent en personne ou par procuration et autorisée à voter et la Règle 46 de la Table A est modifiée en conséquence.

17. La Règle 53 de la Table A est modifiée par l'adjonction à la fin de la phrase suivante: «Si une résolution écrite est décrite comme étant une résolution spéciale ou comme une résolution extraordinaire, elle emporte les effets en conséquence.»

### *Vote des membres*

18. La Règle 59 de la Table A est modifiée par l'adjonction à la fin de la phrase suivante: «Le dépôt ou la notification d'une formule de procuration n'exclut pas un membre de participer et de voter à une assemblée ou à n'importe quel renvoi de celle-ci».

19. La nomination d'un mandataire doit être faite dans une forme habituelle ou toute autre forme que les gérants pourraient approuver et doit être signée par ou au nom du mandant. La Règle 62 de la Table A est modifiée par la suppression dans le paragraphe (a) des mots «déposé à» et par leur remplacement par les mots «lissé à ou envoyé par voie postale à», par le remplacement dans le paragraphe (a) des mots «à n'importe quel moment» par les mots «pas moins de 48 heures», par le remplacement dans le paragraphe (aa) des mots «à n'importe quel moment» par les mots «pas moins de 48 heures» et par la substitution dans le paragraphe (b) des mots «à n'importe quel moment» en remplacement des mots «pas moins de 24 heures».

20. Une société qui est membre peut, par une résolution de ses gérants ou de n'importe quel autre organe de gestion, que cela soit ou pas exprimé comme étant conforme à toute disposition de la loi applicable, autoriser une ou plusieurs personnes à agir comme étant son représentant à une assemblée ou à une assemblée séparée des détenteurs de classe de parts sociales (un «représentant»). Chaque représentant a le droit d'exercer à la place de la société (en rapport avec cette part de la détention de part sociale de la société à laquelle l'autorisation est relative) les pouvoirs que la société pourrait exercer si elle était un membre individuel. La société est pour l'application des Statuts considérée comme étant présente en personne à une assemblée si un représentant est présent. Toute référence à une liste de présence et à un vote en personne doit être interprétée en conséquence. Un gérant, le secrétaire ou toute autre personne autorisée à cet effet par le secrétaire peut demander à un représentant de produire une copie certifiée des résolutions d'autorisation avant de lui permettre d'exercer ses pouvoirs.

### *Nombre de gérants*

21. A moins qu'il ne soit stipulé autrement dans une résolution ordinaire, le nombre de gérants est non sujet à un nombre maximum mais ne doit pas être inférieur à 2.

22. La société sera gérée par un conseil de gérance composé au minimum d'un gérant de «Classe A» et d'un gérant de «Classe B», et les gérant de Classe B doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg.

23. Une résolution écrite signée par tous les gérants devrait avoir le même effet qu'une résolution prise à un conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées soit dans un document unique soit dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par poste, fax, câble, télégramme, télex, électroniquement, ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

24. Les réunions du conseil de gérance de la société doivent uniquement se tenir au Grand-duché de Luxembourg.

25. Le quorum nécessaire pour la prise de décision des gérants doit être d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B.

26. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés par mandataire à la réunion et seulement si au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B votent en faveur de la résolution.

27. La société peut uniquement conclure un acte la liant juridiquement, un document, une convention ou un contrat qu'avec signature conjointe d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B. Cependant, la Société peut suivant résolution prise par son conseil de gérance, décider que la Société est autorisée à conclure un acte la liant juridiquement, un document, une convention ou un contrat par la signature de toute personne qui a été autorisée par la Société, suivant procuration dûment signée, à signer un tel acte, document, convention ou contrat.

28. Toutes les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans un procès verbal signé au minimum par un gérant de Classe A et un gérant de Classe B.

#### *Gérants «alternate»*

29. Un gérant peut nommer tout autre gérant de la Société voulant agir comme gérant «alternate». Cette nomination doit être faite par écrit, fax, téléphone, télégramme, télex ou tout autre moyen électronique. Les seuls but et pouvoirs du gérant «alternate» doivent être de participer, de prendre la parole et de voter à la réunion du conseil de gérance au nom et pour le compte du gérant l'ayant nommé, à laquelle ce gérant ne pourrait être présent. La nomination d'un gérant «alternate» n'a pas besoin d'être approuvée par les résolutions des administrateurs, et la Règle 65 est modifiée en conséquence.

30. Un gérant «alternate» a le droit de recevoir une convocation à toutes les réunions des gérants ou des comités de gérants dont le gérant l'ayant nommé est membre, peu importe l'endroit où il est situé. Un gérant «alternate» peut renoncer, le cas échéant, à toute condition, quand elle est applicable, à ce que cette convocation à une réunion du conseil de gérance ou d'un comité de gérants lui soit donnée, que ce soit prospectivement ou rétrospectivement. La Règle 66 de la Table A est modifiée en conséquence.

31. La Règle 68 de la Table A est modifiée par l'ajout de la phrase suivante: «Une telle convocation peut être laissée à ou envoyée par la poste ou par fax au bureau ou tout autre lieu désigné à cette fin par les gérants».

#### *Délégation de pouvoir des gérants*

32. La Règle 72 est modifiée par la suppression des mots «l'un quelconque de leurs pouvoirs» et leur remplacement par les mots «tout pouvoir spécifique mais pas l'ensemble de ceux-ci.». La Règle 72 est encore modifiée par l'addition à la fin de la Règle de la phrase suivante: «Lorsqu'une stipulation des Statuts fait référence à l'exercice d'un pouvoir, d'une autorité ou d'une réserve des gérants et que ce pouvoir, cette autorité ou cette réserve a été déléguée par les gérants à un comité, la stipulation doit être interprétée comme permettant l'exercice du pouvoir, de l'autorité ou de la réserve par le comité.»

#### *Nomination et révocation des administrateurs*

33. Les administrateurs ne peuvent faire l'objet d'un retrait par roulement. Les Règles 73, 74 et 75 de la Table A ne s'appliquent pas, et la référence dans les Règles 67 et 84 au retrait par roulement doit être outrepassée.

34. La Société peut, par résolution ordinaire de ses membres, nommer une personne ayant la volonté d'être gérant soit afin de pourvoir à toute vacance soit en tant que gérant additionnel.

#### *Disqualification et révocation des gérants*

35. Le poste de Gérant est vacant si:

- (a) il cesse d'être gérant ou est interdit d'exercer des fonctions de gérant de par la loi applicable; ou
- (b) il fait faillite ou conclut un concordat ou accord en général avec ses créanciers; ou
- (c) il démissionne de son poste suivant notification faite à la Société; ou
- (d) il est absent depuis plus de six mois consécutifs sans autorisation des gérants aux réunions des gérants tenues pendant cette période et sans qu'aucun gérant «alternate» (le cas échéant) n'ait été nommé pendant cette période pour assister à de telles réunions à sa place, et les gérants ayant décidé que son poste est vacant; ou
- (e) il est révoqué suivant notification donnée par un ou plusieurs membres et selon approbation par résolution ordinaire des membres.

#### *Rémunération des administrateurs*

36. Un gérant qui, à la demande du conseil de gérance ou des Membres, va ou réside à l'étranger, effectue un voyage à cet effet ou accomplit un service à cet effet à la place de la Société peut obtenir de ce fait une rémunération supplémentaire raisonnable (soit en salaire, en pourcentage de bénéfice ou autrement) et être remboursé des dépenses engagées tel que les gérants peuvent en décider.

### *Délibérations des administrateurs*

37. La Règle 88 de la Table A est modifiée par la suppression de la troisième phrase et son remplacement par la phrase suivante: «Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant et chaque gérant doit recevoir convocation d'une réunion du conseil de gérance.»

38. Chaque gérant peut renoncer à son droit de convocation préalable à une réunion du conseil de gérance ou d'un comité de gérants, soit prospectivement soit rétrospectivement.

39. Dès lors que la majorité des gérants participant à une réunion du conseil de gérance est présente ou représentée à Luxembourg, les autres gérants ou leurs représentants peuvent valablement participer à une réunion des gérants ou à un comité des gérants par voie de conférence téléphonique ou toute autre forme de matériel de communication si toutes les personnes participant à la réunion sont capables d'entendre et de dialoguer entre elles au cours de la réunion. Une personne participant de la sorte est réputée être présente en personne à la réunion et est prise en compte dans le calcul du quorum et est autorisée à voter. Sous réserve de la loi applicable, toutes les questions traitées de la sorte par les gérants par le comité des administrateurs sont au sens des Statuts réputées être valablement et effectivement traitées à une réunion des gérants ou à un comité des gérants bien que moins de deux gérants ou leurs représentants soient présents physiquement au même lieu.

40. Sans préjudice de l'obligation de chaque gérant de divulguer ses intérêts conformément à la section 317 de la Loi, un gérant peut voter à une réunion des gérants ou à un comité des gérants sur toute résolution concernant une affaire en cause dans laquelle il a, directement ou indirectement, un intérêt ou une obligation. Le gérant doit être pris en compte dans le calcul du quorum comme étant présent à la réunion quand une telle résolution vient à être débattue et, s'il vote, son vote doit être pris en compte.

### *Dividendes*

41. Les gérants peuvent déduire d'un dividende ou de tout montant payable à une personne en considération d'une part sociale, tout montant du par eux à la Société compte tenu d'une option ou autre en relation avec une part sociale.

42. Sous réserve de la loi applicable, la Règle 103 de la Table A est entièrement remplacée par ce qui suit: «Nonobstant les dispositions qui précèdent, l'assemblée générale des membres de la Société, ou le membre unique (le cas échéant) sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), peut décider de verser un dividende intérimaire avant la fin de l'exercice social en cours, sur la base d'une déclaration de comptabilité rédigée par le conseil de gérance ou le gérant unique (le cas échéant), et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le bénéfice réalisé depuis la fin du dernier exercice social, augmenté du bénéfice reporté à nouveau et des réserves libres, diminué des pertes reportées à nouveau et des sommes devant être allouées à une réserve à constituer conformément aux dispositions y afférentes des Statuts.»

43. La nomination d'un commissaire aux comptes et les termes et les conditions de leur mandat nécessite l'approbation des membres par une résolution ordinaire prise en assemblée générale.

### *Convocations*

44. La Règle 112 de la Table A est modifiée par la suppression de la dernière phrase et son remplacement par la suivante: «Un membre dont le siège ne se situe pas au Royaume-Uni ou au Luxembourg est autorisé à ce que la convocation qui lui est adressée à cette adresse ou à une adresse qu'il aura précisée peut lui être adressée par voie de communication électronique et dans cet article «adresse», en rapport avec cette communication électronique, comprend tout numéro ou adresse utilisé aux fins d'une telle communication.»

45. Une convocation adressée à un membre (ou à toute autre personne autorisée selon les Statuts) par voie postale à une adresse est réputée avoir été présentée 72 heures après avoir été postée. Une convocation contenue dans une communication électronique est réputée avoir été donnée à l'expiration d'un délai de 48 heures après le moment de l'envoi.

46. Le fait qu'une enveloppe contenant la notification ait été correctement adressée, prépayée et postée constitue la preuve que la notification a été faite. Le fait qu'une convocation contenue dans une communication électronique a été envoyée en conformité avec les conseils émis par l'Institut des Secrétaires et Administrateurs Certifiés, constituera la preuve que la convocation a été donnée. Une convocation qui ne sera pas envoyée par voie postale ou par procédé de communication électronique, mais laissée à l'adresse connue d'un des membres est considérée avoir été donnée au jour ou elle a été laissée. La Règle 116 de la Table A est modifiée par la suppression des mots «au sein du Royaume-Uni».

### *Indemnité, Coûts de défense et assurance*

47. Dans la limite de ce qui est permis par la Loi et sans préjudice de toute indemnité à laquelle elle peut prétendre, toute personne qui est ou fut gérant, dirigeant ou responsable de la Société (autre que toute personne (qu'elle soit ou pas responsable ou dirigeant de la Société) engagée par la Société en qualité de commissaire aux comptes) doit être indemnisée sur les actifs de la Société contre tout coût, charges, pertes et passifs encourus par elle (que cela ait trait à une faute, défaut, abus de confiance ou abus de biens sociaux par elle ou autrement) ayant trait à la Société ou à ses affaires.

48. Sans préjudice de toute disposition contraire des Statuts ou de toute indemnité à laquelle un gérant peut autrement prétendre, et dans la limite permise par toute loi applicable ou autrement selon ses termes et sous réserve que de telles

conditions telles que les gérants peuvent estimer nécessaire de manière discrétionnaire, les gérants ont tout pouvoir pour parvenir à un accord remettant à un gérant des fonds afin de faire face aux dépenses occasionnées ou qui seront induites par lui dans sa défense dans le cadre de toute procédure criminelle ou civile ou en rapport avec une disposition légale ou de permettre à un gérant d'éviter d'exposer de telles dépenses.

49. Dans la limite prévue par toute loi, les gérants peuvent exercer tous les pouvoirs de la Société pour contracter ou conserver toute assurance au profit d'une personne qui:

(a) est ou a été gérant, gérant alternate, secrétaire ou commissaire aux comptes de la Société ou d'une société qui est ou fut une filiale de la Société ou dans laquelle la Société a ou a eut un intérêt (direct or indirect); ou

(b) est ou a été fiduciaire d'un plan d'épargne retraite ou autre fidéicomis dans lequel une personne mentionnée au précédent paragraphe a ou a été intéressée,

(c) l'indemnisa et le tenu quitte et indemne contre toute responsabilité pour faute, défaut, abus de confiance et abus de biens sociaux ou autre responsabilité qui peut être légalement assurée par la Société.

#### *Membre unique*

50. Si et tant que la Société a un membre unique:

(a) s'agissant d'une assemblée générale, le membre unique ou le mandataire de ce membre unique ou (si ce membre est une société) un représentant dûment autorisé de ce membre constitue un quorum et la Règle 40 de la Table A est modifiée en conséquence;

(b) le mandataire du membre unique peut voter à main levée et la Règle 54 de la Table A est modifiée en conséquence;

(c) le membre unique peut décider que toute assemblée générale, autre qu'une assemblée appelée à se prononcer sur une résolution électorale, soit convoquée par convocation à délai plus court que celui prévu par les Statuts; et

(d) toute autre disposition des Statuts s'applique avec toute modification nécessaire (sauf s'il en est disposé autrement).

#### *Exercice social - Bilan*

51. L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 30 novembre.

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique de la Société reconnaît que la description et la consistance de l'actif et du passif de la Société résultent du bilan daté du 30 janvier 2007 annexé à une déclaration de valeur signée par le gérant de la Société datée du 31 janvier 2007, qui ont été communiqués au notaire en date des présentes. Une copie du bilan et de la déclaration de valeur signée ne varietur par le mandataire de l'associé représenté et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique de la Société déclare que tout les actifs et passifs de la Société, sans limitation, resteront la propriété intégrale de la Société, qui continue à détenir tout son actif, et continue à être liée par son passif et ses engagements.

L'associé unique de la Société confirme que le capital social souscrit et libéré de la Société est établi à 10.000,- GBP (dix mille Livres Sterling), divisé en 200 (deux cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 50,- GBP (cinquante Livres Sterling) chacune.

L'associé unique de la Société, FIA CARD SERVICES N.A., prédésigné, déclare qu'il détient toutes les 200 (deux cents) parts sociales de la Société.

#### *Sixième résolution*

L'associé unique de la Société prend acte et approuve la démission de M. Duane L. Smith de ses fonctions de gérant de la Société à compter de la présente assemblée et le décharge de l'accomplissement de son mandat avec effet à compter de la tenue de cette assemblée.

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide la nomination pour une durée indéterminée de M. Douglas Hassman, M. James T. Houghton, M. Arnaud Sagnard et Mme. Christel Damaso comme nouveaux gérants qui, ayant été informés préalablement de leur possible nomination, ont accepté aux termes d'une lettre d'acceptation, leur mandat et ont déclarés mener à bien, en toute bonne foi, leur fonction de gérant à compter de la date des présentes.

Ainsi, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- Douglas Hassman, Vice-président, domicilié au 1448 Maryland Avenue, Charlotte, Caroline du Nord 28209, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de Classe A;

- James T. Houghton, directeur, domicilié au 435 S. Tryon Street, n<sup>o</sup> 4, Charlotte, Caroline du Nord 28202, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de Classe A;

- Arnaud Sagnard, avocat, domicilié au 108, rue de Kirchberg, L-1851 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, comme gérant de Classe B; et

- Christel Damaso, employée privée, domicilié au 2, cité im Gringert, L-6187 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de Classe B.

Conformément à l'article 27 des statuts de la Société, la Société sera, sauf s'il en est décidé autrement par résolution du conseil de gérance, autorisée à conclure un acte la liant juridiquement, un document, une convention ou un contrat par la signature d'un gérant de Classe A et un gérant de Classe B.

#### Coûts

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la société ou devant être payé par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ trois mille Euros (3.000,- euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 31CS, fol. 81, case 10. — Reçu 150,77 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007030710/211/731.

(070025215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

#### **Phoenix III Mixed U, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.631.

#### *Extrait des Résolutions des Associés du 30 novembre 2006*

Les associés de PHOENIX III MIXED U (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Alan Botfield de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;
- de nommer Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- Mark Weeden
- Michel van Krimpen

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

M. Weeden.

Référence de publication: 2007030826/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00983. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

#### **Duronet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 85.397.

#### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 22 novembre 2006*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Madame Tatiana Mesenburg, née le 2 avril 1970 à Luxembourg et demeurant 21, route de Stadtbredimus L-5570 Remich
- Monsieur Claude Charles Mesenburg, née le 26 août 1976 à Luxembourg et demeurant 21, route de Stadtbredimus L-5570 Remich
- Madame Lydie Paulus, née le 26 juillet 1948 à Luxembourg et demeurant 1, rue des Romains L-5238 Sandweiler pour une nouvelle durée se terminant avec l'Assemblée Générale à tenir en 2009.



L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Madame Tatiana Mesenburg, prénommée, ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, pour une nouvelle durée se terminant avec l'Assemblée Générale à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007030828/1682/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

---

**Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1<sup>er</sup> février 2007.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

Référence de publication: 2007031008/206/13.

(070026108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Sping Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 février 2007.

R. Arrensdorff

*Notaire*

Référence de publication: 2007030992/218/12.

(070025719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Property Trust Kraichtal, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 115.230.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

G. Lecuit

*Notaire*

Référence de publication: 2007030995/220/12.

(070026033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Leisure Investment Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 112.833.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45655 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007031011/211/11.

(070025743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Phoenix III Mixed V, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.632.

—  
*Extrait des Résolutions des Associés du 30 novembre 2006*

Les associés de PHOENIX III MIXED V (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Alan Botfield de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;
- de nommer Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- Mark Weeden
- Michel van Krimpen

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

M. Weeden.

Référence de publication: 2007030933/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

---

**Ellada A.G., Société Anonyme,**

(anc. Stella Atlux S.A.).

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.355.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 février 2007.

P. Bettingen  
Notaire

Référence de publication: 2007031020/202/13.

(070025948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Alike' Group International S.A., Société Anonyme,**

(anc. Marucia Invest S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.053.

—  
Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 106 du 29 janvier 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen  
Notaire

Référence de publication: 2007031017/230/13.

(070025942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Fi Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 29.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden  
Notaire

Référence de publication: 2007031015/7241/11.

(070025795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Northridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 123.806.

—  
EXTRAIT

En date du 26 janvier 2007, l'associé unique à pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech et M. Joost Tulkens en tant que gérants est acceptée avec effet au 26 janvier 2007.
- M. Francesco Vizzari, avec adresse au 6 Piazza Nicola Amore, I-80138 Naples à été nommé nouveau gérant avec effet au 26 janvier 2007.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour *BENELUX TRUST (LUXEMBOURG) S.à r.l.*

B. Zech

Référence de publication: 2007030923/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03291. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

---

**Valparo, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 122.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

G. Lecuit  
Notaire

Référence de publication: 2007030954/220/12.

(070026024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Meigerhorn Grutzepark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 123.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 février 2007.

P. Bettingen  
Notaire

Référence de publication: 2007030952/202/12.

(070025996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Meighorn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 117.988.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 février 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007030949/202/12.

(070025992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**S5 Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).**

**Capital social: EUR 15.290.618,75.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 102.681.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision du liquidateur du 12 février 2007 de la Société que le siège social de la Société est transféré du 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 à Luxembourg au 13, rue Beaumont L-1219 à Luxembourg, avec effet au 12 février 2007.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007031082/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03676. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Eden Real Estate Development A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 121.657.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007030986/220/12.

(070025988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Blue Dime Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 91.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 97.176.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 janvier 2007 que la démission de Monsieur George Aspiotis en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 19 janvier 2007.

Monsieur Athanassios Labropoulos resident au 156-158 Praxitelous Street à GR-18 535 Piraeus est élu nouvel administrateur avec effet au 19 janvier 2007. Il terminera le mandat de Monsieur George Aspiotis, soit jusqu'à l'Assemblée Ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Pour extrait conforme

J. Tulkens

Référence de publication: 2007030927/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

---

**Epargne MBS Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.843.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 février 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007030980/239/12.

(070025717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**HIP Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. HIP S.à r.l.).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.285.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 46281 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007030988/211/12.

(070025712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**BBA Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.258.

---

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 5 février 2007:

- Madame Julie Robinson, qui a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 15 décembre 2006, a été remplacée par Monsieur Daniel Vincent Marcinik, demeurant à 7 Tallowood Lane, Amesbury, MA 01913, USA.

Le conseil de gérance se compose dès lors à partir du 15 décembre 2006 comme suit:

- Monsieur Daniel Vincent Marcinik, gérant;
- Monsieur Victor Elvinger, gérant;
- Monsieur Serge Marx, gérant.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007030936/304/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02758. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

---

**M.D.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.461.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel  
Notaire

Référence de publication: 2007030964/203/11.

(070025729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Centerra Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Hammersmith S.à r.l.).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 116.497.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 43876 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007030990/211/12.

(070025714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Isis Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 105.877.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel  
Notaire

Référence de publication: 2007030966/203/11.

(070025787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**DIMEX Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8366 Hagen, 3, rue Randlingen.  
R.C.S. Luxembourg B 103.349.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel  
Notaire

Référence de publication: 2007030965/203/11.

(070025735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**BBA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 84.440.

**EXTRAIT**

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 5 février 2007:

- Madame Julie Robinson, qui a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 15 décembre 2006, a été remplacée par Monsieur Daniel Vincent Marciniak, demeurant à 7 Tallowood Lane, Amesbury, MA 01913, USA.

Le conseil de gérance se compose dès lors à partir du 15 décembre 2006 comme suit:

- Monsieur Daniel Vincent Marciniak, gérant;



- Monsieur Victor Elvinger, gérant;
- Monsieur Serge Marx, gérant.

Luxembourg, le 6 février 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007030935/304/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02755. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

---

**Tisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.690.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45654 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007031012/211/11.

(070025746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Setanta Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.943.

---

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 89 du 26 janvier 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

*Notaire*

Référence de publication: 2007031022/230/12.

(070025929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Gold Broker Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 70.933.

---

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 janvier 2007 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet rétroactif au 29 décembre 2006.
- La société LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, a été élue administrateur avec effet rétroactif au 29 décembre 2006. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.
- Monsieur David De Marco a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 2006.
- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1<sup>er</sup> novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 2006. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007031670/799/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

**Bogen Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.210.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

DALECREST LIMITED, une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man);

en vertu d'une procuration lui donnée, en date du

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société BOGEN HOLDING S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70 210, a été constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 4 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 633 du 20 août 1999 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) et se trouve représenté par trois cent vingt (320) actions ordinaires, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société BOGEN HOLDING S.A.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société BOGEN HOLDING S.A., est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Fernardes, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2006, vol. 909, fol. 37, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007031507/239/57.

(070026317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**Amorim Investments II S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.803.

—  
*Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 octobre 2006*

- La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 65.477, avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été nommée comme réviseur indépendant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012, en remplacement de la société à responsabilité limitée COMCOLUX Sàrl, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour AMORIM INVESTMENTS II S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007030892/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

---

**Commercial Investment Cadiz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.105.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007031061/220/12.

(070025981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**T.D.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 117.405.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 23 janvier 2007*

L'Assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

La société révoque Maître Eyal Grumberg, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

*Deuxième Résolution*

La société révoque Maître Nicolas Bannasch, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

*Troisième Résolution*

La société révoque Mademoiselle Elvedina Krusko, demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond de son poste d'administrateur.

#### Quatrième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR II GROUP Ltd, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) Ltd., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n ° 1070672, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

#### Cinquième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR I Ltd, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) Ltd., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n ° 1070671, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

#### Sixième Résolution

La société nomme la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.a.r.l., établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n ° B 103.178, représentée par son gérant Monsieur Luca Di Fino actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

T.D.L. S.A.

Signature

Référence de publication: 2007030459/1351/38.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00226. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

---

### **Jasmin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.529.

#### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 5 mai 2006*

##### 1. L'Assemblée ratifie la cooptation de

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consultaires ayant son adresse professionnelle au 39, allée Scheffer L-2320 Luxembourg

- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

aux postes d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires suivant le Conseil d'Administration du 5 décembre 2005 enregistré à Luxembourg le 7 décembre 2005, réf LSO-BL01905, publié au Mémorial, Recueil C N ° 560 du 17 mars 2006.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

2. L'Assemblée accepte la démission de HRT REVISION SARL de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet au 5 mai 2006 et nomme en remplacement Monsieur Eric Herremans, Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007030836/1023/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

---